

Législature 2020-2025 Délibération N° 979 Séance du Conseil municipal du **17 septembre 2024**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2024 DE CHF 25'000.- POUR LES CHARGES DE TRANSFERT SPORTS ET LOISIRS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

- D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 25'000.destiné aux charges de transfert en matière de sports et loisirs.
- 2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2024, sur le compte 3410.110.36120.014.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Vice-Présidente : Floriane SCHMIDT